

Chères et chers camarades,

Susanna disait mercredi dans son intervention : « *Nous vivons dans un monde où 8 hommes possèdent autant de richesse que 3,7 milliards de personnes* ».

Les questions d'égalité et de répartition des richesses créées par le travail restent donc centrales, primordiales pour les militants syndicaux que nous sommes.

- Encore aujourd'hui, les femmes effectuent la majeure partie du travail domestique et de soins, donc du travail non comptabilisé dans l'économie, du travail précaire, du travail informel ou encore du travail à temps partiel imposé. Ainsi en Europe, 32% des femmes travaillent à temps partiel, pour 8% des hommes et les écarts salariaux demeurent importants.
- Pourtant, en 2015, les femmes effectuent 2/3 du nombre d'heures de travail global, alors qu'elles ne gagnent que 10% du revenu total, selon la Banque Mondiale. Elles constituent 70% des 1,2 milliards de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour.

Ces inégalités, ces injustices ne peuvent plus durer. Alors que les femmes sont les travailleurs les plus touchées par les politiques de dérégulations, les privatisations de services publics et les atteintes aux droits collectifs de négociation, la mise en œuvre de « *Lois Travail* », dites de « flexibilité » se poursuit partout. Les politiques d'entreprises aggravent en premier lieu et toujours la situation des femmes vis-à-vis de leurs conditions de travail, de l'équilibre vie privée/vie professionnelle, de l'évolution de leur carrière.

En juin prochain, la Conférence Internationale du Travail sera appelée à adopter une nouvelle convention contraignante, visant à lutter contre les violences et le harcèlement au travail. Il s'agit bien sûr et en premier lieu, de celles dont les femmes sont victimes. Mais il s'agit aussi d'assurer que nul travailleur ne puisse être discriminé en fonction de ses origines, de ses convictions, ou de son orientation sexuelle. Lors de la dernière CIT, la question de l'orientation sexuelle a été prise en otage et instrumentalisée par les employeurs de manière inacceptable. La CSI doit éviter ce piège tout en garantissant que l'orientation sexuelle ne puisse demeurer un prétexte de discrimination.

La conférence du centenaire de l'OIT ne peut se permettre d'aboutir à une norme médiocre ou incomplète sur un sujet que l'humanité regarde avec une grande attention.

Six mois donc, après la tenue de notre Congrès de Copenhague, se déroulera à Genève, la nouvelle séance pour la rédaction de la convention sur les violences et le harcèlement au travail. Il est de notre responsabilité de créer les conditions d'une convergence des luttes, peser dans les débats, contraindre les employeurs et les États à rédiger la convention la plus favorable aux femmes, donc la plus favorable qui soit aux hommes et au monde du travail.

Nous savons les luttes et les mouvements sociaux nombreux et forts (*#metoo*, *#noustoutes*, etc. ...), la part considérable que les femmes y prennent à travers le monde (*aux États-Unis depuis fin 2017, dans de nombreux pays d'Afrique, en Amérique Latine comme en Argentine, dans tous les pays d'Europe et encore cette semaine en Israël*). Tout cela montre combien tous nos efforts de militants syndicaux doivent se consacrer à ces revendications.

Pour la CGT, il n'est pas d'égalité ou de paix relative. L'égalité et la paix ne valent que si elles sont partagées partout pour toutes et tous.

Chères et chers camarades, la perspective est devant nous : un temps fort de mobilisation et d'action à Genève au mois de juin prochain.

Elle appuiera, la journée d'action des femmes suisses décidée pour le 14 juin. De nos régions, jusque dans les entreprises, où s'affrontent au quotidien capital et travail, nous contribuerons à la convergence de toutes les luttes menées par les travailleuses et les travailleurs pour un monde d'égalité, un monde plus juste, un monde de paix.

Merci.